



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 17856

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ce qu'il envisage pour la célébration, le 22 janvier, de la journée franco-allemande dans les établissements d'enseignement.

### Texte de la réponse

À l'occasion de l'anniversaire du Traité de l'Elysée, le 22 janvier 2003, le Président de la République française et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne ont voulu que le 22 janvier soit, chaque année, la « journée franco-allemande ». Cet événement doit être l'occasion de mobiliser l'ensemble des systèmes éducatifs des deux pays pour promouvoir une meilleure connaissance de la culture et de la langue du pays partenaire, dans un esprit de découverte et d'échange. Le thème de la journée est fixé chaque année par le conseil des ministres franco-allemand du printemps. En 2004, il portait sur l'élargissement de l'Europe. En 2005, il concernera le français et l'allemand considérés comme « des atouts pour des métiers et des carrières en Europe ». Un groupe de travail franco-allemand s'est réuni à plusieurs reprises pour préparer cet événement. Une note de service (n° 2004-152 du 21 septembre 2004) a été publiée au BOEN du 7 octobre 2004. Des documents d'accompagnement, intitulés « fiches-action », proposant des pistes de travail et des ressources pédagogiques destinées aux enseignants, ont été élaborés et sont disponibles en depuis octobre 2004 sur le site Internet EduScol du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette journée sera, le plus souvent, préparée en amont, dans un cadre pluridisciplinaire et avec la participation de la société civile et du monde économique. Dans le contexte actuel d'intense coopération éducative avec l'Allemagne et de promotion de l'apprentissage de l'allemand, les recteurs ont été invités à tout mettre en oeuvre pour assurer à l'événement le retentissement le plus large possible. Un questionnaire d'impact a été adressé aux délégués académiques aux relations internationales et à la coopération.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17856

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mai 2003, page 3628

**Réponse publiée le :** 28 décembre 2004, page 10462